

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 09-11-2016

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Christhie MARTINEZ, Marie VAN DEN BERGHE, Alain MATHIEU, Noël TREVISIOL

Excusés : Laurent IMBERT, Denis DERVIN

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil.

- **Auberge : choix du gérant :**

Lors du dernier conseil, nous avons reçu des candidats à la reprise de l'auberge. Une nouvelle candidature nous est parvenue. La situation de chacun est différente, les premiers candidats manquant d'expérience, et ayant un projet fragile, le second ayant déjà une affaire qui serait conservée, donc une double activité, mais avec une capacité professionnelle certaine.

Après délibérations, le conseil municipal décide 4 voix pour, deux contre et 2 abstentions de retenir la première candidature. Cependant, il devra être fourni des éléments concrets concernant la formation, et la garantie bancaire.

- **Achat de matériel pour l'auberge :**

Suite au dernier conseil, nous avons établi une liste du matériel nécessaire pour la bonne exploitation de l'auberge. Après avoir sollicité des entreprises, nous avons reçu trois propositions allant de 13 383 à 23 233.20 euros.

Après délibérations, deux entreprises ayant des propositions intéressantes, il le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à négocier, et à accepter la meilleure offre.

- **Décision modificative :**

Afin de concrétiser l'achat de matériel pour le restaurant, et d'ajuster les budgets une décision modificative est nécessaire. 73 680 euros avaient été prévus pour le programme de voirie 2016, selon l'estimatif de l'ATEC, le marché se monte en fait à 52 108 euros. Le maire propose de virer 20 000 euros du 2315 au 2188.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Réfection du chemin du Maubert : demande de subvention :**

A la demande des riverains, nous avons sollicité l'ATEC pour un estimatif des travaux de goudronnage du chemin de la mare au Maubert. Ceux-ci sont évalués à 6 600 euros TTC. Nous pouvons prétendre à une aide du département.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à faire le dossier de demande de subvention auprès du département.

- **Inscription de chemins au PDIPR :**

Madame Pailler du Conseil Départemental, en charge des itinéraires de randonnée nous propose l'inscription de deux sentiers.

Compte tenu des contraintes engendrées, et du travail demandé pour la mise en place de nouveaux sentiers, et après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attendre avant d'engager cette démarche.

D'autre part, compte tenu des nombreuses plaintes reçues concernant la circulation des véhicules à moteur (motos, quads...) à une vitesse excessive dans les chemins, mettant en danger la sécurité des promeneurs, le maire envisage la possibilité de prendre un arrêté réglementant la circulation des engins à moteur dans les chemins ruraux.

- **Motion pour la révision des zones défavorisées :**

Le ministère de l'agriculture a défini de nouveaux critères de classement des communes en zone défavorisées, ou de montagne. Auparavant la quasi totalité du département était classé en zone défavorisé simple.

Le nouveau classement excluait vingt communes sur le département, sur la base de critères économiques et biophysiques extrêmement flous. Ceci aurait pour conséquence l'exclusion du droit à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels pour les éleveurs concernés, aide qui représente une part très conséquente du revenu annuel moyen de chaque élevage, ainsi qu'une forte diminution des aides à l'installation.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander aux pouvoirs publics de revoir le reclassement des communes concernées en zone défavorisées, la décision n'étant pas justifiée à nos yeux.

- **Demande de préavis :**

La locataire du logement situé au 7 rue de la mairie a envoyé son préavis de départ. Invoquant des raisons familiales, elle sollicite la diminution du délai à un mois.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande.

- **Travaux logements :**

Les deux logements de l'ancienne école vont être vides ensemble. Ils sont actuellement chauffés de façon collective, avec la chaudière qui est utilisée à pleine puissance, notamment lors de périodes froides. Dans le but de faciliter la gestion de ces logements, et de prolonger la durée de vie de la chaudière nous pourrions envisager l'installation de convecteurs qui permettrait également une gestion autonome aux locataires.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander un estimatif pour ces travaux.

- **Point sur la fusion des com com :**

Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu par thème (finances, voirie, eau, communication, développement économique...). La fusion s'avère complexe et sera de toute façon mise en place progressivement.

Au niveau de la voirie, Basse-Marche a déjà délibéré pour rétrocéder la compétence aux communes. Notre com com ne souhaitant pas transférer cette compétence, Brame-Benaize devra se plier à la majorité, la voirie restera donc aux communes.

Pour les finances, la situation est complexe, et aura fatalement des retombées sur les impositions des ménages.

Une réunion de restitution des travaux fait jusqu'alors a lieu demain.

- **Questions diverses :**

-- Contrat d'assurance du personnel : Nous avons depuis plusieurs années une assurance pour la couverture des risques statutaires du personnel souscrit dans le cadre d'un contrat de groupe par le centre de gestion. Celle-ci se terminant, un nouveau contrat doit être souscrit.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au CDG de la Haute Vienne d'assurer la gestion du (des) contrat(s) d'assurance pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention.

-- Le Noël des enfants aura lieu le samedi 17 décembre. La cérémonie de vœux se déroulera le vendredi 13 janvier à 18 h 30. Afin de permettre aux futurs gérants de l'auberge de pouvoir répondre à l'organisation du repas des aînés, le conseil municipal décide de reporter celui-ci en mars.

-- Les travaux de voirie 2016 (au Chablard) n'ont pu être terminés avant l'hiver. Le bureau du SYGESBEM, en concertation avec l'entreprise et l'ATEC, a décidé de reporter le chantier au printemps 2017. D'autre part les malfaçons de l'entreprise titulaire du marché 2015 (Charbonnières et VC1 Liboueix-Masfrant) s'est engagée par écrit à reprendre les défauts constatés au printemps 2017 également.

-- Monument aux Morts : Le devis concernant la remise en état du monument s'élève à 5 851 euros HT

-- Orange nous informe que le NRA sera mis en service le 8 décembre prochain. Cet équipement permettra l'accès à l'ADSL sur une grosse partie du territoire communal, actuellement mal desservi.

- **Date du prochain conseil :** Le prochain conseil aura lieu le lundi 5 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 45.